

## VILLE DE THORIGNY-SUR-MARNE

Le Conseil Municipal réuni le mardi 02 Juin 2020, sous la Présidence de Monsieur THIBAUD GUILLEMET, Maire, a :

- Pris acte des décisions liées à la période de crise sanitaire
- Voté le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019.
- Voté le rapport d'orientations budgétaires « Les Sauvères » pour l'année 2019
- Adopté le budget primitif 2020
- Adopté le budget primitif « Les Sauvères » 2020
- Nommé un président de séance.
- Adopté le Compte Administratif 2019.
- Adopté le Compte de gestion 2019.
- Adopté le Compte Administratif « Les Sauvères » 2019.
- Adopté le Compte de gestion « Les Sauvères » 2019.
- Affecté définitivement le résultat 2019
- Affecté définitivement le résultat « Les Sauvères » 2019.
- Voté les taux d'imposition
- Adopte l'avance remboursable au budget annexe « Les Sauvères »
- Pris acte de l'emprunt
- Pris acte de la création « Régie horodateur »
- Refusé l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Refusé d'accorder les exonérations possibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties, notamment de 2 ans pour tous les immeubles à usage d'habitation.
- Approuvé les pertes sur créances irrécouvrables
- Adhéré au Fonds de Solidarité Logement
- Fixé les frais de scolarité, au titre de l'année 2020/2021, pour les enfants des communes extérieures.
- Fixé les montants des subventions allouées aux associations.
- Pris acte du rapport 2019 sur le fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France.
- Fixé les tarifs 2021 de la taxe locale sur la publicité extérieure.
- Pris acte des actions de formation des conseillers municipaux effectuées en 2019
- Approuvé la participation aux transports scolaires
- Créé des postes
- Adopté les modalités d'accueil des stagiaires
- Pris en charge l'inscription d'un agent à l'ordre des architectes
- Adopté une indemnité régie
- Fixé l'indemnité de nourriture allouée aux assistantes maternelles
- Adopté une prime compensatoire
- Acquis un bien au 14 rue du maréchal Foch
- Vendu d'une partie du bien situé au 1 rue Jean Jaurès
- Adhéré au groupement de commandes du SDESM pour l'achat de l'électricité
- Adopté le règlement intérieur des activités périscolaires
- Fixé la participation aux tarifs du conservatoire
- Renouvelé le dispositif des chèques Thorigny Loisirs
- Approuvé la convention pour les frais de scolarisation avec le ville de Carnetin
- Approuvé la convention avec la ville de Dampmart pour l'accueil des enfant le mois d'aout

- Fixé les frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures scolarisés en classe ULIS
- Fixé les tarifs du séjour été Jablines 2020
- Décidé d'organiser le séjour Saint Gilles 2020 et fixé les tarifs en fonction des revenus des familles
- Décidé d'organiser le séjour au Camping Armor Heol et fixé les tarifs en fonction des revenus des familles
- Décidé d'organiser le séjour « éco-citoyen-nature » et fixé les tarifs en fonctions des revenus des familles
- Adhéré au groupement de commandes pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2020
- Adhéré au groupement de commandes pour la location de cars.
- Approuvé la convention entre les Festives et la Ville de Thorigny sur Marne

LA SEANCE EST LEVEE A 22H05.